

SARL AB Management

PROCES VERBAL DE LA DELIBERATION DES ASSOCIES DE LA SARL AB MANAGEMENT » EN ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 19 août 2024

Sur convocation régulière de la gérance, les associés se sont réunis le 19 août 2024 à 18h00 au siège de ladite société.

Les représentants des associés sont tous présents. Monsieur Abel Mahboub est le président de l'assemblée, il fixe l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Gérance de la Société

En conformité des dispositions de l'article 22 « Gérance – Qualités », la Gérance de la Société propose de confier à Monsieur Abel Mahboub demeurant au 12 rue des Dames 75017 Paris la gérance de la Société.

2. Activité Non Salarisée du Gérant

L'activité du Gérant et particulièrement de Monsieur Abel Mahboub ne sera pas rémunérée.

3. Siège Social de la Société

Il est proposé pour Siège social le 12 rue des Dames 75017 Paris chez Monsieur et Madame Mahboub.

4. Donner tous pouvoirs

Tous pouvoirs à Monsieur Abel Mahboub, Gérant, aux fins de signer les actes, consentir toutes garanties réelles et généralement faire le nécessaire pour la constitution de la Société, l'ouverture du compte bancaire, engager la Société contractuellement pour sa bonne marche.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, il est passé au vote.

RESOLUTIONS

1. Gérance de la Société

En conformité des dispositions de l'article 22 « Gérance – Qualités », la Gérance de la Société est confiée à Monsieur Abel Mahboub demeurant au 12 rue des Dames 75017 Paris la gérance de la Société, qui l'accepte.

2. Activité Non Salarisée du Gérant

L'activité du Gérant et particulièrement de Monsieur Abel Mahboub ne sera pas rémunérée, ce que Monsieur Abel Mahboub accepte.

3. Siège Social de la Société

Il est proposé pour Siège social le 12 rue des Dames 75017 Paris chez Monsieur et Madame Mahboub. Les conjoints Mahboub acceptent de domicilier la Société à leur domicile et déclarent que rien ne s'y oppose.

4. Donner tous pouvoirs

Tous pouvoirs à Monsieur Abel Mahboub, Gérant, aux fins de signer les actes, consentir toutes garanties réelles et généralement faire le nécessaire pour la constitution de la Société, l'ouverture du compte bancaire, engager la Société contractuellement pour sa bonne marche. Monsieur Abel Mahboub accepte les pouvoirs et donne à l'étude notariale de maître Emmanuel Bouillot, 15 rue d'Heylau à Paris 75016 et au Journal Spécial des Sociétés (JSS), 8 rue saint Augustin à Paris 75002 d'engager l'immatriculation de la Société.

L'assemblée est clôturée à 18h45 et tous les associés ont signé le présent procès-verbal.

Les Associés

Abel Mahboub

Anne Barillet Mahboub

Abel Mahboub son gérant